

Comité Syndical du 25-11-2013 Délibération N°1

Date de la convocation : Le 18 novembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, S. MOURET, F. PIQUE. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, A. GALLET, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : C. MARIENVAL. Ms : B. BATS, E. CAZANAVE, E. FOURCADE, J-B. SEMPASTOUS, P. VIGNES.

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : contrat de prêt CDC / UTV 65, montant de 20,5 M€

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu le BP 2013

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président indique que dans le cadre du financement de l'UTV 65, le SMTD 65 a transmis un dossier de demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 20,5 M€.

La proposition de la CDC est la suivante :

Type	: Prêt PSPL
Montant	: 20 500 000 €

Durée de la phase de mobilisation : 36 mois

Durée d'amortissement : 20,25 ans

Dont différé d'amortissement : 2 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date
d'effet du contrat +1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du
taux du LA

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1A

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à contractualiser avec la Caisse des Dépôts et
Consignations pour un montant de 20 500 000 € afin d'assurer le financement de
l'Unité de traitement et de Valorisation des déchets ménagers des Hautes-
Pyrénées selon les conditions suivantes

Type : Prêt PSPL
Montant : 20 500 000 €

Durée de la phase de mobilisation : 36 mois

Durée d'amortissement : 20,25 ans
Dont différé d'amortissement : 2 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date
d'effet du contrat +1,00 %

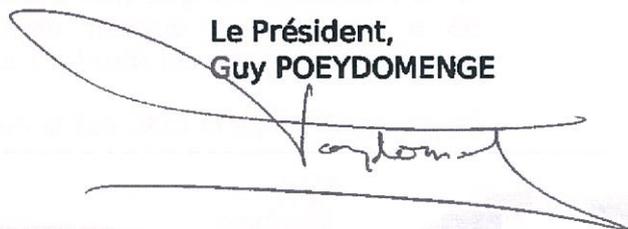
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du
taux du LA

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1A

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice
Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smtd65.fr

Comité Syndical du 25-11-2013 Délibération N°2

Date de la convocation : Le 18 novembre 2013
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, S. MOURET, F. PIQUE. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, A. GALLET, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : C. MARIENVAL. Ms : B. BATS, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, J-B. SEMPASTOUS, P. VIGNES.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : autorisation de signature des pièces nécessaires à la délivrance du Permis de Construire de l'UTV 65

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président informe de l'assemblée de l'état d'avancement de l'Unité de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers. Il relate les difficultés rencontrées pour l'obtention du Permis de Construire en ce qui concerne les pièces relatives à la ZAC Ecoparc de Bordères sur Echez où doit être implantée l'usine de traitement.

Il précise que la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes vient d'approuver le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC, dernière pièce manquante à transmettre à la Mairie de Bordères pour obtenir un dossier de permis de construire complet.

Il demande donc au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des deux procédures administratives en cours

pour l'UTV 65 à savoir le Permis de Construire (PC) et la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE)

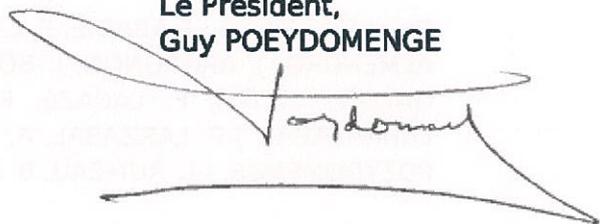
L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention du Permis de Construire et de la Demande d'Autorisation d'Exploiter pour l'UTV 65,

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Syndicat Mixte de Traitement des Déchet:

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr

Annulation acte

Objet de l'acte : DM NUMERO 3 INTEGRATION TRAVAUX EN REGIE

Date de transmission de 26/11/2013

l'acte :

Date de réception de 29/11/2013

l'annulation :

Numéro de l'acte : 03-25-11-13 (voir l'acte associé)

Date de décision : 26/11/2013

Acte transmis par : Florian ST MARTIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires (B.P. ...)

Accusé de réception en préfecture
065-200011732-20131126-03-25-11-13-DE
Date de télétransmission : 26/11/2013
Date de réception préfecture : 26/11/2013



Comité Syndical du 25-11-2013 Délibération N°03 *Annulée*

Date de la convocation : le 18 novembre 2013
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, S. MOURET, F. PIQUE. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, A. GALLET, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : C. MARIENVAL. Ms : B. BATS, E. CAZANAVE, E. FOURCADE, J-B. SEMPASTOUS, P. VIGNES.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : DM n°3 / intégration travaux en régie

Exposé des motifs :

Mr le Président indique à l'assemblée que dans le cadre de l'activité des services un certain nombre de travaux ont été réalisés par les agents du syndicat sur les diverses installations.

Il est possible, à travers la procédure des travaux en régie, de transférer des charges de fonctionnement vers la section d'investissement.

Cette opération nécessite la modification budgétaire suivante :

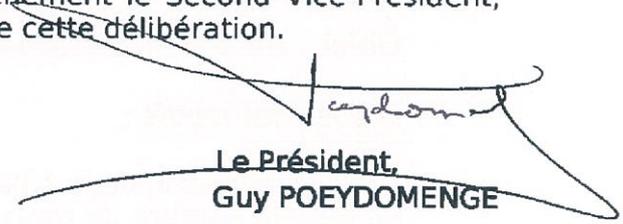
<u>Fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
Dépenses	dépenses
6068.812 : +47 000 €	2135.13.812 : - 25 000 € 2135.13.040 : + 25 000 € 2135.15.812 : -12 000 € 2135.15.042 : + 12 000 € 2158.19.812 : - 1 500 € 2158.19.042 : + 1 500 € 2158.17.812 : - 1 500 € 2158.17.042 : + 1 500 € 2138.16.812 : - 7 000 € 2138.16.042 : + 7 000 €
Recettes	Recettes
722.042 : +47 000 €	

Cette modification n'entraîne aucune évolution des cotisations

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser la modification budgétaire proposée,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.


Le Président,
Guy POEYDOMENGE

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smtd65.fr

Comité Syndical du 25-11-2013 Délibération N°04

Date de la convocation : le 18 novembre 2013
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, S. MOURET, F. PIQUE. Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, I. BOUCHARBAT, C. BOURBON, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, A. GALLET, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, D. LARRAZABAL, J-B. LARZABAL, A. LUQUET, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : C. MARIENVAL. Ms : B. BATS, E. CAZANAVE, E. FOURCADE, J-B. SEMPASTOUS, P. VIGNES.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : DM n°3 / intégration travaux en régie

Exposé des motifs :

Mr le Président indique à l'assemblée que dans le cadre de l'activité des services un certain nombre de travaux ont été réalisés par les agents du syndicat sur les diverses installations.

Il est possible, à travers la procédure des travaux en régie, de transférer des charges de fonctionnement vers la section d'investissement.

Cette opération nécessite la modification budgétaire suivante :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	dépenses
6068.812 : +47 000 €	2135.13.812 : - 25 000 € 2135.13.040 : + 25 000 € 2135.15.812 : -12 000 € 2135.15.040 : + 12 000 € 2158.19.812 : - 1 500 € 2158.19.040 : + 1 500 € 2158.17.812 : - 1 500 € 2158.17.040 : + 1 500 € 2138.16.812 : - 7 000 € 2138.16.040 : + 7 000 €
Recettes	Recettes
722.042 : +47 000 €	

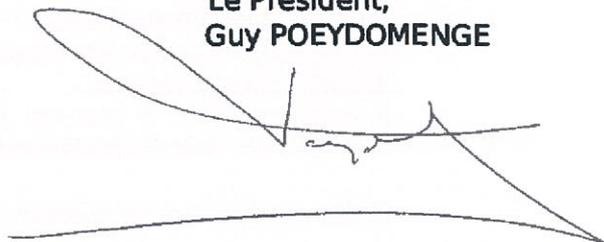
Cette modification n'entraîne aucune évolution des cotisations

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser la modification budgétaire proposée,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr